

CONSEIL MUNICIPAL DE ST PERAVY LA COLOMBE
PROCES VERBAL
17 SEPTEMBRE 2024
SALLE DE CONSEIL DE LA MAIRIE

Le Conseil municipal, dûment convoqué en date du 12 septembre 2024 s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de conseil à la Mairie de S^t Pérary la Colombe, le 17 septembre 2024 à vingt heures sous la Présidence de M. Denis PELÉ, le Maire.

Conseillers en exercice : 12

Conseillers présents : 11

Pouvoirs 1

Votants : 12

Etaient présents : M. Denis PELÉ, M. Jean-Noël PAILLET, M. Sylvain HODEAU, M. Romain PROULT, Mme Claudine Riant, M. Olivier GIRARD, M. Éric MASSON, M. Yves BARRAULT, M. Christophe DOUSSET, M. Gaël JEGOUZO, M. Hervé PRALY

Absents excusés : M. Thierry COUTANT donne pouvoir à M. Sylvain HODEAU

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du dernier conseil

Délibérations :

- Demande de subvention à titre d'appel à projet d'intérêt communal 2024 – réalisation d'un plateau surélevé lors de la réfection de la RD955
- RPQS 2023
- Participation présence verte
- Avis sur l'actualisation du plan d'épandage des déchets issus de l'installation de compostage par SETRAD

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et nomme Mme Claudine Riant secrétaire de séance et Mme Adeline BOUCHEREAU secrétaire auxiliaire, en vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

D30 / 2024 : DEMANDE DE SUBVENTION A TITRE D'APPEL A PROJET D'INTERET COMMUNAL 2024 -REALISATION D'UN PLATEAU SURELEVE LORS DE LA REFECTION DE LA RD955

Monsieur Le Maire demande au conseil de bien vouloir délibérer concernant le financement de la réalisation d'un plateau surélevé lors de la réfection de la RD955 rue d'Orléans.

Il informe le conseil municipal qu'une demande de subvention peut être déposée auprès du département dans le cadre de l'appel à projets d'intérêt communal 2024.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des éléments mis à sa disposition et après avoir délibéré : 3 abstentions et 9 pour

DONNE son accord afin que soit déposée une demande de subvention le plus large possible dans le cadre de l'appel à projets d'intérêt communal 2024.

CONSEIL MUNICIPAL DE ST PERAVY LA COLOMBE
PROCES VERBAL
17 SEPTEMBRE 2024
SALLE DE CONSEIL DE LA MAIRIE

ARRETE les modalités de financement ci-dessous :

Réalisation d'un plateau surélevé sur la RD955 rue d'Orléans.			
Dépenses Travaux H.T	PLATEAU		16 694.50 €
Dépenses Travaux H.T	SIGNALISATION PLATEAU		333.40 €
TOTAL DEPENSES			17 027.90 €
Subvention du Conseil Départemental (80 %)			13 622 €
Autofinancement 20 %			3 405.90 €
TOTAL RECETTES			17 027.90 €

SOLLICITE une subvention de 13 622 € au titre de l'appel à projets d'intérêt communal 2024, soit 80 % du montant du projet,

Charge Monsieur le Maire ou à défaut ses Adjointes, des différentes modalités d'application de cette délibération.

D31 / 2024 : TARIFICATION DE L'EAU ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2023

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité :

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

CONSEIL MUNICIPAL DE ST PERAVY LA COLOMBE
PROCES VERBAL
17 SEPTEMBRE 2024
SALLE DE CONSEIL DE LA MAIRIE

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

CHARGE Monsieur le Maire ou à défaut ses Adjoints, des différentes modalités d'application de cette délibération.

D32 / 2024 : PRESENCE VERTE : MME BRETON ANTOINETTE

M. le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association Présence Verte indiquant que Mme Antoinette BRETON s'est abonnée le 9 juillet 2024 auprès de cette association afin de bénéficier du service de téléassistance.

Le Conseil municipal, considérant l'utilité du maintien à domicile des personnes âgées, l'aide aux personnes malades, donne son accord pour répondre favorablement à la demande d'aide, à compter de la date d'abonnement.

Ensuite, M. le Maire signale que l'intéressé a choisi la location du matériel, le droit d'entrée au service est de 45 € et la location avec redevance mensuelle de 24.90 €.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de prendre en charge :

- 50 % du montant de la redevance mensuelle pour la location.

D33 / 2024 : ACTUALISATION DU PLAN D'EPANDAGE DES DECHETS ISSUS DE L'INSTALLATION DE COMPOSTAGE PAR SETRAD

Monsieur Le Maire expose au conseil qu'au vu de la nécessité d'actualiser le plan d'épandage conformément aux dernières réglementations environnementales selon l'article L.123-19-2 du code de l'environnement par la Direction Départementale de la protection des populations, de bien vouloir émettre un avis sur celui-ci.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des éléments mis à sa disposition et après avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'actualisation du plan d'épandage des déchets issus de l'installation de compostage gérée par la société SETRAD conformément aux nouvelles dispositions réglementaires en vigueur.

AFFAIRES DIVERSES :

Monsieur le Maire nous fait part de la demande de « C'de chez nous » pour installer un distributeur sur la commune. Le conseil est d'accord pour ce type d'installation moyennant une redevance d'occupation à définir et à charge l'électricité suivant sa consommation. Pour son démarrage, il est proposé de lui faire trois à six mois de gratuité sur la redevance d'occupation.

Concernant les travaux en cours, l'enfouissement électrique au Nuisement est réalisé, les candélabres sont installés. Les anciens feux tricolores et les provisoires au carrefour doivent être enlevés prochainement.

CONSEIL MUNICIPAL DE ST PERAVY LA COLOMBE
PROCES VERBAL
17 SEPTEMBRE 2024
SALLE DE CONSEIL DE LA MAIRIE

Le nouveau parking de la Mairie est en attente de recevoir les panneaux de signalisation « réservé à la Mairie » et « interdiction de stationner le 8 mai et le 11 novembre ».

La rénovation du studio 20 ter rue de Châteaudun est en cours, sont prévus ou déjà réalisés : l'achat d'une cuisine, le changement des radiateurs, l'isolation entre les deux logements, rénovation peinture... Il sera remis à la location ensuite.

La route de la Haie a été refaite courant juillet, les travaux de finition sont prévus sur la fin d'année.

M. le Maire demande au Conseil leurs pistes de réflexion pour les projets de 2025. M. PRALY Hervé suggère la création d'un Conseil municipal pour les jeunes ou tout au moins une participation des jeunes sur différents projets. La distribution des colis de Noël aux aînés par les enfants serait une belle rencontre intergénérationnelle.

L'utilitaire benne Iveco a été livré.

Nous avons reçu un devis de la société Xerox pour changer notre photocopieur dont le contrat arrive à échéance au mois de février 2025 mais avec un tarif à la location plus élevé et un réengagement pour 5 ans avec eux. Il serait donc préférable de rester chez Ricoh pour le moment.

Suite à la rencontre avec le lotisseur Villadim le 16 septembre 2024 pour faire un point sur le projet du lotissement Clos du Verger, il y a peu d'ouverture pour la vente des terrains, dû aux taux d'intérêts d'emprunts élevés. Ils ont donc proposé de baisser le prix des terrains à moins de 60 000 € et de mettre en évidence la micro-crèche sur le panneau à l'entrée de la commune. Nous envisageons également de contacter Mme Brosse pour la rassurer sur son implantation qui reste prioritaire et qui pourra se faire en amont.

La grange Délié est toujours disponible à la location.

M. le Maire propose de renouveler avec le même fournisseur pour les colis de Noël et d'anticiper la distribution. Le repas des aînés sera reporté au dimanche 16 mars 2025.

La date pour les vœux du maire est à fixer, le 17 janvier est proposé, à confirmer.

Les journées du patrimoine qui ont lieu les 21 et 22 septembre seront l'occasion de présenter les amis de l'orgue.

4 DP, 4 CU et 1 PC ont été déposés depuis le dernier Conseil en juin.

L'avenir de la bibliothèque est incertain, les bénévoles n'assurent plus les permanences.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 5 novembre 2024 à 19H30.

Fin de la séance à 22 H 35.

La secrétaire de séance : Mme Claudine Riant

